

Où est passé le « Choc d'attractivité ? »

Le déclassé salarial de nos professions est un fait incontestable, accentué par l'inflation et mis en lumière par nos mobilisations contre la réforme des retraites, pour les salaires, pour de meilleures conditions de travail.

Depuis la promesse de campagne de +10 % sans contrepartie, les seules mesures salariales qui ont été prises en juillet 2023 (augmentation de 1,5 % du point d'indice) et en janvier 2024 (augmentation uniforme de 5 points sur les grilles indiciaires) sont dérisoires face à la perte de pouvoir d'achat des agent-es.

Dans le même temps, notre charge de travail s'alourdit sans cesse : suppressions de postes, classes surchargées, HSA imposées et diminution des horaires par discipline entraînent pour chaque enseignant-e un service plus lourd (le Ministère lui-même a quantifié cette augmentation de plus de 3 heures hebdomadaires en 16 ans) et toujours plus de classes et d'élèves en responsabilité... Ce qui ne l'a pas empêché d'introduire le dispositif du Pacte, en 2023, du « travailler plus pour gagner plus » revisité, abusivement présenté en lien avec les mesures salariales, pour suggérer qu'il s'agissait d'une forme de revalorisation... Ce dispositif, dont la mission prioritaire est le remplacement de courte durée, a été lancé pour masquer, bien mal, la pénurie d'enseignant-es. À l'initiative de la FSU, l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé par tous les moyens leur

refus de cet outil managérial dangereux, qui creuse encore les inégalités, notamment femmes-hommes.



L'année écoulée a montré que nos luttes peuvent payer : abandon du projet de passage à trois jours de carence, réforme du Choc des savoirs discréditée, mise en œuvre du programme d'EVARS...

L'austérité budgétaire annoncée par le Premier ministre va avoir des effets désastreux pour les services publics, dont l'École publique, les fonctionnaires, les retraité-es, les malades, les classes populaires, les chômeuses et chômeurs. C'est bien notre modèle social qui est attaqué. Avec la FSU, mobilisons-nous pour gagner d'autres choix budgétaires, économiques et sociaux ! En attendant une rentrée dans l'action, signons et faisons signer la pétition intersyndicale pour l'abandon immédiat des mesures Bayrou :



IMPOSONS, PAR LA MOBILISATION, LES HAUSSES DE SALAIRE QUI S'IMPOSENT !

Face aux promesses non tenues, les revendications des syndicats de la FSU sont constantes :

→ Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et revalorisation des salaires et des carrières sans contreparties !

→ Retour au maintien du plein traitement pour les trois premiers mois du congé maladie ordinaire et suppression du jour de carence.

→ Mécanisme pérenne d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix, permettant d'assurer le niveau des pensions et de maintenir l'unité de la Fonction publique.

→ Augmentation des salaires des AED et des AESH et création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

→ Amélioration globale de nos conditions de travail, notamment via la diminution du temps de service.

→ Avancement au rythme unique le plus favorable pour toutes et tous, raccourcissement des premiers échelons, carrière parcourue sans obstacle de grade.

→ Grille de référence pour les CPE, les professeur-es certifié-es, PEPS et PLP et les PsyEN calquée sur la grille indiciaire revalorisée des agrégé-es.

Santé : des droits à connaître et à faire vivre !

Les obligations légales de l'employeur (Recteur, DASEN, chef-fe d'établissement) sont conséquentes vis-à-vis de notre santé physique et mentale dans le cadre du travail : recensement et prévention des risques, information et formation des agent-es, mise en œuvre de conditions de travail adaptées pour leur santé et leur sécurité... Dans un contexte où manque de moyens et dégradation des conditions d'exercice peuvent affecter la santé, ces obligations sont loin d'être toujours remplies ! Encore peu connus et investis par les personnels, des outils permettent de rappeler l'employeur à ses responsabilités : le Registre Santé et Sécurité au Travail, ou encore la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et

Conditions de Travail (F3SCT), où siègent des représentant-es FSU aux niveaux ministériel, académique et départemental... Se saisir des questions de santé au travail est un véritable enjeu syndical !

La médecine du travail est notoirement défaillante dans l'Éducation nationale (personnels de santé en nombre insuffisant et information peu accessible aux agent-es), et les droits en santé toujours susceptibles d'être remis en cause. Défendre ces droits, c'est d'abord les connaître et les faire valoir, quand nous sommes personnellement confronté-es à des problèmes de santé : congés maladie, temps partiel thérapeutique, accidents de

service et Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), possibilités d'allègement de service, d'aménagement de poste...

Des questions sur les démarches à effectuer ? Sur les interlocutrices et interlocuteurs à solliciter ? Retrouvez toutes les informations dans notre article :

